

MERCI DE PARTICIPER AU SERVICE ANNUEL DE
COLLECTE DES
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)



Le service passe chez vous à la mi-juin de chaque année.

POURQUOI CETTE COLLECTE?

Les produits nocifs se retrouvent actuellement dans les sites d'enfouissement et peuvent devenir une source de contamination pour l'eau souterraine.

COMMENT PARTICIPER?

Vos produits devront être prêts à temps pour le jour de la collecte (avant 7 h 30). Si la collecte n'a pas eu lieu avant 19 h, nous vous demandons de retirer les produits et de communiquer avec nous.

PRÉPARATION DES RDD POUR LA COLLECTE

- Utilisez le sac fourni et / ou des sacs en plastique ou autres sacs transparents, pour y mettre les produits de petits et moyens formats.
- Chaque produit doit être emballé séparément de manière à éviter les incompatibilités (ex. : acide et base).
- Fermez les sacs hermétiquement avec une attache et identifiez en clairement le contenu.
- Si le produit est trop gros pour être contenu dans un sac, identifiez directement le contenant. Les produits doivent être dans leur emballage d'origine ou soigneusement identifiés.

LE JOUR DE LA COLLECTE

Avant 7 h 30, déposez vos produits au seuil de la porte principale de votre domicile et placez en évidence ce sac avec couleur afin qu'il soit visible de la rue pour le préposé. Merci de rendre accessibles votre entrée et vos produits en prenant soin de prévoir l'ouverture d'une barrière ou d'attacher votre chien.

ALTERNATIVE À CETTE COLLECTE

Si vous avez des RDD à vous départir en cours d'année, la Ressourcerie du Granit et Le Chiffonnier acceptent les peintures, teintures et vernis, de même que les tubes fluorescents, les ampoules fluo compactes, les lampes au mercure et les piles. De plus, l'Écocentre de Lac-Mégantic accepte tous les RDD durant l'année (des frais modiques peuvent s'appliquer).

Des questions? www.mrcgranit.qc.ca / 819-583-0181 ou 1-888-783-0181 poste 113



Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions s.v.p.



EXEMPLES DE PRODUITS ACCEPTÉS :

- DANS LE GARAGE
- Peintures, teintures et apprêts latex ou alkyde utilisés pour la maison,
- Contenants de peinture vides ouverts et secs : toutes grandeurs, en métal ou en plastique,
- Vernis,
- Préservatifs pour bois et maçonnerie,
- Décapant à rouille,
- Antigels (Prestone),
- Mastic à carrosserie,
- Cire d'auto,
- Batterie d'automobile,
- Nettoyant pour le béton,
- Essence (dans un récipient de 4 litres maximum et identifié),
- Diesel (dans un récipient de 4 litres maximum et identifié),
- Acétone,
- Adhésifs et colles,
- Tous les Aérosols,
- Ciment, plastique,
- Dégèle serrure,
- Dégraissant, solvant,
- Détachant à huile,
- Diluant à peinture,
- Pétrole (distillat),
- Graisse,
- Tous les huiles et filtres à huile, ainsi que les contenants d'huile vides, à moteur, à chauffage, minéral, etc. (automobiles 4 temps, 2 temps, hors-bord, tracteurs, tondeuses, transmissions, machines, tronçonneuses, à mouler, pénétrantes, antirouilles, etc. SAUF BPC),
- Lampes fluo compactes, tubes fluorescents et lampes au mercure.
- DANS LE JARDIN
- Chlore à piscine,
- Insecticides,
- Pesticides,
- Herbicides,
- Fongicides,
- Engrais,
- Allume feu solide et liquide pour BBQ,
- Combustibles solides.
- DANS LA CUISINE
- Nettoyant pour le four,
- Poudre à récurer,
- Désinfectant,
- Nettoyants divers à l'ammoniaque, pour le laiton, pour argenterie, etc.
- Acides (muriatique, chlorhydrique),
- Huiles; végétales, à fondue, etc.,
- Cire à plancher,
- Combustible à fondue,
- Tous les aérosols.
- DANS LA SALLE DE BAIN
- Débouche tuyaux,
- Produits nettoyants et désinfectants,
- Permanente pour cheveux,
- Alcool à friction,
- Eau de javel,
- Peroxyde d'hydrogène,
- Cosmétiques,
- Médicaments,
- Tous les aérosols.
- DANS L'ATELIER
- Décapant à peinture,
- Goudron,
- Huile de lin,
- Colle,
- Térébenthine,
- Calfeutrant (silicone et autres),
- Colorant,
- Époxy,
- Méthanol,
- Naphte,
- Poli à métaux,
- Produits de plâtre (type Polyfilla),
- Protecteur (cuir, suède, vinyle),
- Scellant à la silicone,
- Séparateur tapisserie,
- Teinture à souliers,
- Toluène,
- Produits dans des contenants d'aérosol,
- Mazout (dans un récipient de 4 litres maximum et identifié),
- Bombonnes de propane, butane
- Pile

Les tubes fluorescents, les ampoules fluo compactes et les lampes au mercure sont tous des produits dangereux. Ces ampoules seront ramassées avec la collecte des RDD.

À METTRE AUX ORDURES :

Les ampoules incandescentes (ampoules standard) et les D.E.L. ne sont pas des produits dangereux et peuvent être mises aux ordures. Il en est de même pour tout produit pour la douche. Les pots de peinture vides sont acceptés à la collecte annuelle des grosses ordures, si le couvercle est retiré. Ils seront alors recyclés.

MERCI DE PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT!